

# Le budget



## Où vont les dépenses ?

Fonctionnement et investissement, tous budgets confondus  
Total dépenses :  
Budget principal : 36 238 135 €  
Budgets annexes : 12 101 995 €



## Comment sont réparties les dépenses sur la base d'un billet de 100 euros ?

### Aménagement du territoire

**19 euros**

Cela comprend les dépenses liées à l'aménagement et l'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux carrossables, au curage des fossés, au fauchage des accotements et à la pose de la signalétique, la participation aux syndicats de rivières pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), la participation aux structures associatives ou privées assurant le ramassage et la mise en fourrière des animaux errants, les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, des espaces verts, des chemins de randonnées, le prêt, montage/démontage du matériel pour les manifestations des communes, l'aide aux communes ne disposant pas de services techniques

### Sport Culture Tourisme

**9 euros**

Cela comprend les dépenses liées à la gestion des 5 gymnases et des 13 stades, les charges relatives au soutien des acteurs culturels dans le cadre de leurs manifestations et à l'organisation de Cœur Estival, les charges relatives à la promotion du tourisme et la gestion des bureaux d'information touristique (Cazères, Rieumes, Martres-Tolosane)



### Développement territorial

**3 euros**

Cela comprend les charges relatives à l'aménagement et la gestion des zones d'activités, les charges relatives au fonctionnement du service emploi, l'aide aux entreprises, les charges relatives à la mobilité, au transport à la demande, les charges relatives à la promotion des énergies renouvelables (photovoltaïque, ...), du numérique et des communications électroniques (déploiement fibre optique)

### Action sociale

**5 euros**

Cela comprend les charges relatives à la confection et à la livraison des repas à domicile, les charges du service d'aide et d'accompagnement à domicile, les charges des actions de prévention auprès des seniors, d'accompagnement tout public, d'animation de la vie sociale, les charges relatives au fonctionnement des accueils France services (Cazères et Rieumes)

### Education

**15 euros**

Cela comprend les charges relatives à la gestion des accueils de loisirs en régie ou délégués, des espaces jeunes et de l'accompagnement à la scolarité (CLAS), à l'organisation des séjours (été/hiver), les charges relatives à la gestion des crèches en délégation de service, des relais petite enfance et des lieux accueils enfants/parents en régie et aux actions de parentalité

### Administration générale

**27 euros**

Cela comprend les charges de fonctionnement (chauffage, assurances, marchés publics, téléphonie, informatique, communication...) des 4 bâtiments administratifs et des bâtiments relevant de diverses compétences (tourisme, enfance/jeunesse, technique), les fonctions supports, les reversements et fonds de concours aux communes, les indemnités des élus, le financement des déficits des budgets annexes

### Gestion des déchets

**22 euros**

Cela comprend les dépenses liées à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que les coûts liés aux équipements (points d'apport volontaire, déchèteries, véhicules, matériel, quai de transfert...)

### 1 Impôts et taxes

Taxes sur les ménages : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties  
Fiscalité professionnelle : cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), impôt sur les entreprises de réseaux (IFER)...  
Compensation des réformes fiscales : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la cotisation sur les valeurs ajoutées (CVAE), ...  
Taxe GEMAPI  
Fraction TVA

### 2 Dotations et subventions

Dotations de l'Etat et subventions (Etat, Région, Département, ADEME, Agence Nationale du Sport, CAF, ...)

### 3 Produits des services et loyers

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi)  
Participation des familles aux accueils de loisirs, des bénéficiaires aux services (SAD, portage de repas,...)  
Loyers des terrains (SAFER)

### 4 Autofinancement

